

*Petite entreprise*

**M. Jelinek:** Monsieur l'Orateur, les députés noteront que ma motion est assez longue. C'est, bien sûr, pour rattraper le temps perdu depuis que le ministre d'État responsable de la petite entreprise a été créé il y a deux ans et demi. Il y a à peine un peu plus de deux ans et demi, il s'est produit un événement qu'on attendait depuis longtemps et qui a été bien accueilli. En effet, le premier ministre (M. Trudeau) a désigné un ministre pour s'occuper des intérêts de la petite entreprise. Une lueur d'espoir avait alors jailli dans ce vaste et important secteur de notre économie et nous avions espéré qu'enfin des mesures concrètes seraient prises pour réduire le nombre effarant de règlements, de contrôles et de directives bureaucratiques et que l'avalanche de paperasserie serait remplacé par de véritables stimulants. Malheureusement, nos espoirs ont été déçus. Ce que nous prenions pour une lumière au bout d'un long tunnel n'était de fait qu'une autre série d'études.

● (1602)

Entre-temps, nous avons essayé de formuler plusieurs recommandations réalistes à la Chambre et dans le reste du pays pour essayer de résoudre le problème des petites entreprises du Canada. Nous avons mis au point plusieurs programmes positifs que nous pensions pouvoir mettre en œuvre dès l'automne prochain. Le premier ministre a cependant mis le holà en retardant les élections fédérales. Comme nous devrions continuer à tolérer l'inéptie du gouvernement pour ce qui est de résoudre les problèmes du Canada pendant quelques mois au moins et peut-être même pendant un an, nous aimerions présenter certaines recommandations et propositions qui ont été favorablement accueillies par l'ensemble des petites entreprises et dont certaines figurent dans la motion à l'étude.

Nous savons tous que les petites entreprises sont à la base de l'économie canadienne, que le nombre d'entreprises qui appartiennent à des Canadiens diminue rapidement, comme l'indique le fait que le nombre de faillites a augmenté de 38 p. 100 en 1977 par rapport à l'année précédente et que plusieurs entreprises vont s'établir au sud de la frontière dans un climat économique plus sain; nous savons aussi l'importance de stimuler les petites entreprises. Pour toutes ces raisons, il est essentiel que nous examinions ce problème de la façon la plus impartiale possible. J'espère donc que le gouvernement réfléchira sérieusement à la possibilité d'accepter certaines de nos recommandations, même s'il doit pour cela nous voler ou nous emprunter nos idées. De fait, le gouvernement n'est pas obligé de s'abaisser à cela; qu'il étudie sérieusement certaines des recommandations, sinon toutes, que mes collègues et moi-même formuleront aujourd'hui.

Avant de parler des recommandations, j'aimerais féliciter le ministre d'État responsable de la petite entreprise (M. Abbott), ce qui ne sera pas sans l'étonner. Je le félicite d'avoir pris au moins les premières mesures attendues depuis longtemps en vue d'essayer de réduire la paperasserie qui nuit tellement aux propriétaires de petites entreprises et d'avoir présenté les modifications à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Je félicite aussi le ministre et son prédécesseur d'avoir institué les nombreuses études décrites dans la brochure du ministre intitulée «Perspectives». Ces études sont tout ce qui a été fait. Malheureusement, les études qui se poursuivent ne résolvent en aucune façon les difficultés et les problèmes actuels des dirigeants de petites entreprises.

Je sais que le gouvernement a promis d'agir, pas plus tard que vendredi dernier. Le ministre a en effet indiqué qu'il espérait bientôt présenter de nouveaux programmes à la Chambre. On nous a fait des promesses dans les discours du trône de 1973, 1974 et 1976, de même que dans un certain nombre de propositions budgétaires. Pourtant, à part de la modification ou la mise à jour de programmes existants comme la loi sur les prêts aux petites entreprises, aucun programme incitatif pour encourager les petites entreprises n'a été adopté.

Je sympathise avec le ministre parce que le gouvernement n'a pas adopté de politique. Les petits hommes d'affaires se rendent lentement compte qu'il ne peut rien leur donner de plus qu'en que des belles paroles. Faut-il s'en étonner? Je ne blâme pas le ministre lui-même. Je blâme le gouvernement et le premier ministre d'avoir créé un ministère faible qui n'a pas le pouvoir ni le droit de s'attaquer directement aux problèmes de la petite entreprise pour essayer de les résoudre. Ce ne doit pas être drôle d'avoir à obéir et à rendre des comptes au ministre de Crowfoot (M. Horner) qui coule ses derniers jours au Parlement.

On a créé ce ministère de façon telle qu'il constitue une nouvelle bizarrerie bureaucratique: le ministre a des comptes à rendre à tellement d'autres ministères et départements qu'il en arrive à ne plus se souvenir quand il doit voir quelqu'un à un sujet quelconque. Notre première recommandation est donc de créer un secrétariat de la petite entreprise indépendant du ministère de l'Industrie et du Commerce ainsi que des autres ministères et d'en faire essentiellement un centre qui répondra à tous les besoins de ce secteur. Au lieu de tenir les petites entreprises au courant de tous les aspects de la politique du gouvernement, les divisions sectorielles du ministère de l'Industrie et du Commerce ne savent pas où elles en sont et les petits producteurs doivent souvent s'adresser à plusieurs autres divisions de ce ministère ainsi qu'à d'autres ministères et organismes. Je fais allusion, par exemple, à la politique sur les importations spéciales, au développement des entreprises, aux ministères du Revenu et des Finances, au MEER et au tribunal anti-dumping, pour n'en nommer que quelques-uns.

Le secrétariat de la petite entreprise que préconise notre parti devrait être mis au courant des politiques des autres ministères à l'égard des petites entreprises. Il devrait être capable de coordonner les différentes politiques en vigueur afin qu'une petite entreprise nécessitant de l'aide puisse bénéficier d'un centre de service unifié et ne pas être renvoyée d'un ministère à l'autre. Les petites sociétés ont une importance beaucoup trop grande pour qu'on s'amuse à les renvoyer d'un endroit à l'autre.

Bien que le département d'État à la petite entreprise n'ait pas réussi à élaborer des programmes et des politiques dépassant le stade des promesses et des études préliminaires et cela après deux années d'existence et le passage de deux titulaires différents, plusieurs ministères continuent de gérer des programmes visant à encourager l'expansion des petites entreprises. Le ministère des Finances applique la loi sur les prêts aux petites entreprises. Nous proposons de transférer la responsabilité de l'application de cette loi au secrétariat de la petite entreprise comme c'est le cas pour toute autre affaire relative aux petites entreprises.